N° 153 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Dimanche 2 Juin 1907

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place de Trichon).
TOURCOING, rue Varin, 53

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 16 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. — —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 661 | A TOURCOING : N° 1078
A LILLE : N° 97

L'OPPORTUNISME

Je demande à mon collaborateur et ami Henry Jagot la permission de ne pas accepter le jugement sévère qu'il a porté sur « l'effondrement d'un vaste parti, écrasé sous ses propres fautes, victime de son inaction, de sa pusillanimité, de son incompréhension des aspirations du pays. »

C'est de l'opportunisme que Jagot parle ainsi. « Après avoir brillé, dit-il, après avoir dominé, après avoir joui d'une popularité considérable, l'opportunisme a été débordé, refoulé, et c'est en vain qu'il a demandé du secours aux enfants partis, qu'il a pratiqué contre le démocratie une politique de haine, qu'il a ouvert la place aux réactionnaires affublés en républicains inattendus. Rien n'a pu retarder sa perte. »

Je crois que mon collaborateur commet là une confusion qu'il est nécessaire de dissiper : l'confond l'opportunisme avec le méliniisme, qui n'est pas du tout la même chose.

Il n'y a jamais eu de Parti opportuniste, ou du moins qu'intitulait-il. Après la guerre, il y avait le Parti républicain, tutélaire contre les royalistes, légitimistes et orléanistes, unis et fusionnés. Gambetta en était le chef.

Lorsque les républicains arrivèrent au pouvoir, après le 16 mai, et, plus effectivement, après la démission du maréchal de Mac-Mahon, Gambetta préconisa, pour la réalisation du programme républicain, la méthode « opportuniste » en précisant qu'il fallait « sérier » les questions.

D'où le nom d'opportunistes donné aux républicains qui marchaient avec Gambetta et qui avaient accepté sa méthode. C'étaient, parmi les plus connus, Paul Bert, Ranc, Challemel-Lacour, Spuller, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau. Ce furent, dans le Nord, Gustave Masure, le fondateur du *Progrès*, Testelin, Pierre Legrand, Auguste Polié, Hector Depasse, Deregnaucourt, les Dutilleul, etc.

M. Combes est un ancien opportuniste, et M. Jaurès le fut lui-même au début de sa vie politique.

Sous la direction de Gambetta et de Jules Ferry, le Parti opportuniste a fait œuvre grande et féconde. Il assura le triomphe de la République. Il donna à la France l'instruction et la liberté : il mit aux mains des travailleurs l'arme des syndicats. Il dota notre pays d'un vaste domaine colonial.

Après la mort de ses chefs, et sous l'influence du ralliement ordonné par le pape Léon XIII, le Parti opportuniste se dissloqua. Un certain nombre de ses membres, à la tête desquels se trouvèrent MM. Charles Dupuy et Méline, se rapprochèrent des membres du vieux centre-gauche, ceux qui s'intitulaient « républicains conservateurs ou de gouvernement », et constituèrent un nouveau parti qui, à partir du ministère Méline, en 1896, lia plus ou moins ouvertement partie avec les anciens monarchistes rallifés à la République, républicains romains et « résignés », mais surtout cléricaux.

Les opportunistes restés fidèles à la démocratie, avec Waldeck-Rousseau, Ranc, Combes, avec M. Fallières, aujourd'hui Président de la République avec M. Loubet, élu par tous les républicains contre M. Méline, candidat de tous les réactionnaires, avec, dans le Nord, Trystram, Maxime Lecomte, Alfred Girard, Dron, Hector Depasse, etc., se rapprochèrent, de leur côté, de l'ancien parti radical fondé par M. Clémenceau. Et pendant que les uns formaient avec les adhérents de ce Parti un nouveau Parti radical et radical-socialiste, les autres fondaient au Sénat le groupe de la gauche démocratique ; d'autres créaient à la Chambre l'Union Démocratique et constituaient l'Alliance démocratique républicaine sous la présidence de M. Carnot.

Voilà, résumée et précisée, l'histoire de ce qu'on a appelé le Parti opportuniste.

Il n'est pas un républicain qui ne rende aujourd'hui justice à son œuvre et ne s'inspire devant la mémoire de ces grands opportunistes que furent Gambetta, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau.

Signalons encore, un monument élevé à Jules Ferry. Et M. Camille Pelletan, ministre de la marine, et qui autrefois fut l'un des plus ardents adversaires de l'opportunisme, venait apporter l'hommage du gouvernement et des radicaux eux-mêmes à celui qui fut un des plus fidèles serviteurs de la République et de la démocratie.

Ne permettons pas aux méliniistes, même lorsqu'ils s'intitulent progressistes, de se poser en successeurs et représentants de l'ancien parti opportuniste et de se réclamer abusivement des noms respectés de Gambetta et de Jules Ferry.

Les anciens opportunistes étaient vraiment des progressistes et des démocrates. Ils l'ont prouvé par les nombreuses et importantes réformes politiques et sociales qu'ils ont réalisées. Les méliniistes n'ont de progressiste que l'étiquette ; ils sont surtout conservateurs avec des tendances de plus en plus marquées vers la réaction.

Georges ROBERT.

La Politique

L'assassinat du sous-brigadier Moreau a ramené douloureusement l'attention publique sur les excès des bandits qui occupent la rue comme un pays conquis et entendent y régner par la terreur.

Plus que jamais le besoin se fait sentir d'une intervention énergique de l'autorité policière et judiciaire, l'une étant incuffisamment armée, l'autre se montrant souvent trop faible dans l'application de la loi.

Récemment, je lisais dans les journaux qu'on allait prendre des mesures pour établir une suffisante protection des honnêtes gens, — mais on n'en est encore qu'aux paroles, et les actes se font trop attendre.

Or, l'opinion est surexcitée par cette série de meurtres, d'attaques, de vols à main armée, d'attentats quotidiens, et son état d'esprit se manifeste par les vœux successifs de tous les jurys de France en faveur du maintien de la peine de mort.

Depuis le commencement de cette année, nous en sommes actuellement au vingt-septième vœu de ce genre, ce qui indique l'existence d'un grand courant nettement hostile à la suppression de la peine capitale.

Je sais que les avis sont partagés, et j'ai lu ici même les excellentes observations de notre ami Georges Robert à ce propos, mais, dans tous les cas, il importe qu'on apporte à la société les garanties de sécurité dont elle a besoin.

En admettant que l'on persiste à faire disparaître la guillotine, je crois que l'on pourrait diminuer le nombre des crimes, et rendre la vie publique moins périlleuse, en pratiquant sans faiblesse la répression.

On pouvait attendre beaucoup de cette mesure. Mais pourquoi l'applique-t-on avec autant de puérilismité ? On dirait que le bandit est un être à ménager ! Ménage-t-il donc la peau du passant attaqué ? Et, dans la plupart des cas, quelle satisfaction peut-on découvrir à ses crimes ?

Si l'on [illegible] pour nettoyer les bas-fonds [illegible], on verrait diminuer les exploits des [illegible]. Qu'attend-on pour le faire ?

Henry LAGOT.

Lire plus loin :

— Le Conseil des ministres.
— L'affaire de l'« Ogresse ».
— Tragique suicide d'une fillette de quatorze ans à Lille.
— Arrestation à Lille d'un ex-gardien de la prison d'Hazebrouck.
— La fraude sur les farines à La Madeleine.
— Un noyé à Haubourdin.
— Le drame de Roncq à l'instruction.
— Un nouveau forfait d'Abel Pollet.
— Un chauffeur tué à Lens.
— Un homme écrasé par une auto à Boulogne-sur-Mer.

FÉMINISME

Moralité Publique

On s'étonne de voir encore des Français dépourvus de toute instruction, ne sachant pas même lire et écrire, mais il est plus surprenant, en tirant de constater le peu de résultats moraux obtenus par le développement rapide des études mises à la portée de toutes les classes sociales. L'acquis des connaissances positives ne diminue guère les instincts grossiers ni les défauts des hommes toujours enclins à s'enorgueillir de leurs aptitudes et qualités sans vouloir convenir de leurs défauts.

Le chimie, fouillant sans cesse la nature, a permis d'augmenter le bien-être général, mais le diable ou le mal, le moi n'y fait rien, ne pend jamais ses droits et l'homme, plus égoïste que consciencieux, s'empare subrepticement des produits nouveaux pour augmenter, non le bien-être général, mais son bien particulier.

Ces individus instruits vivent de rapines et de crimes en falsifiant tous les aliments. Le bon pain, nourriture essentielle des Français, contient non seulement du talc puisqu'on en mêle si facilement à la farine, mais souvent aussi des produits chimiques destinés à le pâle dorée au aspect plus agréable, plus de blancheur et de rigidité, au détriment de l'estomac. Tous les pains ne sont pas falsifiés, mais c'est déjà trop qu'il se trouve des êtres capables de compromettre la santé d'un grand nombre d'individus.

Le vin devient une mixture où il s'entre parfois peu une goutte de jus de raisin, bien d'autres produits falsifiés par l'adjonction de matières nocives donnent naissance à de nombreuses maladies des voies digestives.

Les personnes occupées de ces petits trafics, prudentes et point innocents, sont instruites et souvent considérées. Elles ont sur l'honnêteté des théories conformes à leurs intérêts et se jardent des scrupules et de la sensibilité nécessaires à la paix des ambitieux.

De même voit-on des femmes intelligentes et instruites préférer la vie douteuse des aventurières aux devoirs de l'épouse et de la mère de famille. Les vices et les défauts sont plus à craindre chez les hommes d'une intelligence cultivée que chez les ignorants ; les uns et les autres, lorsque leur moralité est douteuse, ne connaissent point les combats de la conscience, les scrupules du devoir et les revoyes d'un esprit ayant un idéal de progrès et de bien.

On ne saurait espérer voir l'humanité cicatriser en peu de temps toutes les plaies dont elle saigne, ni prétendre qu'elle peut atteindre au bonheur absolu et durable, mais il est permis de souhaiter aux hommes une mentalité plus saine, une pondération suffisante pour les garantir de leurs pas dangereux et une conception plus juste de leurs droits et de leurs devoirs.

La famille, l'instituteur, le professeur pourraient en réunissant leurs efforts donner une éducation plus rationnelle, plus efficace. Mais tout petit, l'enfant, sujet d'admiration et de louanges, se croit déjà meilleur que tout autre, très supérieur à ceux qui l'entourent. En grandissant, le moi hulsable se prend en si grande estime et affection que l'adolescent ne voit que lui, encore lui et toujours lui. Il affirme que son principal devoir est de penser à lui. Plus tard, il sent la puissance de l'argent, de l'instruction, des titres qu'ils confèrent et il se prépare à régner.

Même parmi la jeunesse des écoles et des facultés, la morale en ce qui touche l'amour n'existe guère. Les parents sont d'avis que les jeunes gens doivent s'amuser, s'importe comment, avoir en amour des succès, c'est-à-dire séduire des jeunes filles et qu'ils peuvent impunément faire à l'excès et faire les fous. Cette jeunesse mâle se croit aussi très supérieure aux femmes pour lesquelles seul vaut alle risque son honneur et sa vie.

Cette éducation spécialement démoralisante prépare les maîtres de l'avenir, maîtres de toutes les situations scientifiques, littéraires et financières. Et l'on s'étonne de la cacophonie des revendications sociales et autres !...

De braves, d'honnêtes gens, en minorité malheureusement, dénoncent à l'opinion publique ces excès dangereux et la licence des mœurs ; ils signalent les éclosions littéraires malsaines, leurs perfides sex parfums aussi capiteux que délétères, leurs poisons sous de l'esprit et des sens. Ils vont de ville en ville pour préconiser l'assaisissement du livre, du théâtre et de l'image et remener aux sentiments nobles de l'amour et du bonheur familial dont le monde se gloie. Ils prêchent que le pain mêlé de talc et le vin fait de produits chimiques ne sont pas plus nuisibles au corps que la pornographie ne l'est à l'esprit et au bonheur du genre humain.

C'est la Ligue brevetée de la moralité publique qui tente d'élever une digue aux horreurs courantes, faite des blanches, sans des boissons et crimes découlant de l'alcoolisme.

Mais la parole des hommes parlant de devoir et de bonheur modeste a peu d'écho. La foule se plaît aux mets frelatés, aux propos lestes, aux écrits immoraux et aux tableaux licencieux.

Les crimes augmentent, la famille cesse d'être le foyer de tendresse et de paix parce que tout est trelaté, la nourriture du corps comme celle de l'esprit.

Paul GRENDEL.

L'OGRESSE

UN FAIT MATÉRIEL ?

Le père du petit mort aurait surpris les manœuvres criminelles pratiquées par la mégère sur l'enfant.

Châlons-sur-Marne, 1er juin.

Celle qui fut à Paris l'ogresse de la Goutte-d'Or, devra, semble-t-il, se présenter devant le jury de Châlons-sur-Marne avec un bagage bien autrement compromettant que lors de sa première comparution sa cour d'assises.

Le juge d'instruction Belleau conduit l'enquête avec méthode, patience et ténacité. Le faisceau compact des présomptions morales paraît se resserrer de jour en jour. Et des gens bien informés assurent que l'on arrivera à dégager du mystère la preuve matérielle du forfait...

Un fait aurait été établi qui serait gros de conséquences.

La veille de la mort de petit René Bavouzet, son père, le bûcheron, rentrant à l'improviste dans sa maisonnette de village de Chambon, s'approcha tout de suite de l'enfant qui dormait, sous la garde de Jeanne Weber. Le garçonnet râlait ; il avait autour de cou un foulard qu'on ne lui avait jamais vu. Bavouzet dénoua le foulard. En dessous, un sillon rouge faisait au moribond un étrange collier.

Bavouzet s'étonna. A ses questions, Jeanne répondit par des larmes. Mais lui essaya de la consoler en l'embrassant : « Ma compagne, je ne te traherai pas, mais si Dieu te trahit, fais pis pour toi ! »

Alors, il ne l'aurait pas tourmentée davantage, par une indifférence dont on se sait que penser.

Faut-il déduire de cet incident nettement la culpabilité de la prévenue ? Son geste d'entourer le cou du petit d'un foulard bien serré fut-il intentionnellement coupable ? Tant de bonnes mères, nerveuses, tous les jours, enserrent sous les cravates trois et quatre fois nouées, les étreignent lourds, les chaudes couvertures, leur marmot pour tous ses malaises !

Mais à Villedieu, à Chambon, tout autour de Châlons-sur-Marne, les langues vont en train d'aller, tout le monde se trouve d'accord, et si Jeanne Weber traversait la contrée, elle y subirait le traitement rapide que les nègres d'Amérique font à rédouter des blanches de même pays ?

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1er juin.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La question du Maroc

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a communiqué au conseil un télégramme de M. Regnault, rendant compte de la première entrevue de notre ministre au Maroc avec les délégués du gouvernement chérifien, au sujet de l'exécution des mesures promises par ce dernier, conformément aux demandes que nous avons formulées à la suite du meurtre du docteur Mauchamp.

Il résulte de ces télégramme que l'entretien de notre représentant au Maroc avec les représentants du makhzen a été tout à fait satisfaisant.

Le roi de Danemark en France

Le conseil s'est occupé de la réception prochaine du roi de Danemark en France et notamment du voyage du Président de la République à Cherbourg, où il doit aller recevoir le souverain. Le président du conseil accompagnera M. Fallières.

Affaires diverses

Le ministre des finances a ensuite présenté à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel M. Murraed, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé directeur général de l'enregistrement. Ce poste est vacant depuis le nomination du président titulaire, M. Delannoy, ancien préfet de la Haute-Vienne, à la direction générale des douanes.

Le conseil a décidé que la cérémonie de la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon aurait lieu dans la seconde quinzaine de juin. La date définitive sera ultérieurement fixée.

M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, a rendu compte au conseil, du voyage d'étude qu'il a fait dans le bassin minier de Briey.

Enfin, M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Mystérieux prisonnier

Alais, 1er juin. — Il y a quelques jours, un individu, surpris au moment où il cambriolait le château de M. René Boudon, maire de Saint-Jean-du-Gard, était arrêté et conduit à la maison d'arrêt d'Alais. Ce malfaiteur, doué d'une force herculéenne, fut enfermé en cellule et mis sous le verrou. Mais, après s'être débarrassé des fers qu'il avait aux pieds, il parvint à démolir son lit et, au moyen d'une triangle de support, il commença à creuser le mur. Il parvint même à desceller un des barreaux de la fenêtre, mais le bruit qu'il fit fut entendu par le gardien, qui prévint le gardien-chef et empêcha ainsi l'évasion. Quand on l'a interrogé, le malfaiteur a dit au juge d'instruction :

« Lorsque vous connaîtrez mon identité véritable, je ne serai plus entre vos mains ». Sa photographie sera envoyée dans toutes les maisons de détention, afin d'arriver à découvrir son état-civil.

Frappée mortellement par son mari

Annonay, 1er juin. — Le parquet de Tournon s'est transporté hier à Villevocance, pour faire une enquête sur la mort de Rose Beos, âgée de vingt et un ans, décédée le 17 mai. Mariée depuis trois mois, les époux Beos exploitaient une ferme. A la suite d'une violente altercation, Mme Beos, frappée brutalement par son mari, avait pris la fuite et s'était réfugiée chez son père. Elle expira quatre jours après. La rumeur publique accusa Beos d'être l'auteur de la mort de sa femme, et l'autopsie a démontré que la défunte avait succombé aux suites des coups qu'elle avait reçus. Beos a été arrêté.

La Fédération radicale contre M. Pelletan

Paris, 1er juin. — La fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine, s'est réunie hier soir, sous la présidence de M. Bonnet.

M. Virot a critiqué très vivement l'attitude de M. Pelletan et de certains membres du comité ; il a insisté pour que la fédération décide de demander un blâme contre l'ancien ministre de la marine à la prochaine réunion du comité exécutif.

M. Bonnet a répondu que la question Pelletan serait portée à la prochaine réunion du comité, mais qu'il mettrait en garde ses collègues contre les attaques trop violentes qui pourraient amener la démission du président du comité exécutif et entraîner une dislocation dans la parti.

Mère criminelle

Le Mans, 1er juin. — A Montbizon, Mme Boulay, femme d'un bûcheron, vient de noyer à jeté ses deux enfants dans une mare, à la suite d'une querelle de ménage, puis a été jetée elle-même à l'eau. Elle a pu être sauvée, mais quand on a retiré les deux enfants, qui étaient âgés respectivement de trois ans et de dix mois, ils avaient cessé de vivre.

Tombée d'un rapide

Romorantin, 1er juin. — Hier soir, vers onze heures, un garde-ligne du chemin de fer d'Orléans a trouvé sur la voie ferrée, à deux kilomètres environ de la gare de Vernon, une jeune femme étendue sur le rail et portant à la tête une blessure profonde. La malheureuse a été placée dans le train express qu'on a fait arrêter en pleine voie, et dirigée sur Vierzon. Mais à peine le train avait-il dépassé la gare de Lamotte que la blessée expirait. Elle avait pu faire comprendre qu'elle était tombée du rapide partant de Paris à sept heures du soir. Elle est donc restée pendant deux heures sur la voie, sans aucun secours. On a trouvé dans ses poches des papiers au nom de Salesad, à Castres. On va rechercher les conditions dans lesquelles le malheureuse est tombée du train.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES

LA MER SANS MARINS

Quelles conséquences aura la grève

Les origines. — Ceux qui paieront la « douloureuse » — La C. G. T. manifeste en sait. fraction. — Les mesures du gouvernement. — Le mouvement dans les ports divers. — A Dunkerque

La grève formidable des inscrits et des non-inscrits maritimes qui vient de surprendre l'attention publique n'est pas un étonnement pour tout le monde. On savait, depuis le mois de novembre dernier, en certains milieux, que le Congrès, tenu à la Maison des Fédérations, aboutirait au mouvement sans exemple qui se produit, aujourd'hui, dans tous les ports de France.

Soudain, l'acte s'est accompli. Les équipages, tout à coup, débarquent des paquebots... Marseille, Toulon, Le Havre, Brest, Nantes, Bordeaux, Lorient, Dunkerque, Cette, hier ; et, demain, Cherbourg, Calais, La Rochelle, ont abandonné ou abandonneront le travail... Voilà bien la grève générale, telle que les socialistes unifiés la préconisaient jadis, telle que la prophétisaient les Bousquet et les Lévy, happés par la Cour d'assises...

Quelles seront les conséquences de ce geste ? Comment put-il se produire presque inopinément ? Dans combien de jours verrons-nous le dénouement de la comédie ou du drame qui se joue ?

Ces questions, que l'opinion se pose, ont été posées à des initiés. Et, sous réserve des corrections qui ne manqueront pas d'apporter les événements quotidiens nous les soumettons à nos lecteurs.

A la Confédération du Travail

Paris, 1er juin.

On est d'une prudence extraordinaire à la Confédération générale de travail. Le compagnon Poujet se refuse catégoriquement à l'interview. Il affirme ne rien savoir, tout comme Pelletier. Mais on affilié se montre, à la Bourse, plus loquace que lui :

— Les inscrits maritimes sont des nôtres, des confédérés... Ils ont pris leur détermination chez nous !... Ils sont seul contraindre au chômage, par tous les moyens, même ceux qui montreraient une trop grande hésitation...

— La grève va s'étendre ?

— Elle est, déjà, l'une des démonstrations cavrières les plus conséquentes qu'ait à son actif la classe ouvrière...

— Mais les capitaines, les patrons-pêcheurs y participent...

— Ils le méritent, ils le remorquent. Ils en assurerait la réussite. Ils épouvantent M. Thomson. Ils vont contraindre le gouvernement à la capitulation.

« L'irritation, chez les gens de mer, remonte à deux lustres... C'est Colbert qui institua une caisse de secours et de retraites pour les marins... Elle fut substituée par Louis XVI et par la Convention, endommagée par Charles X et par Louis-Philippe, mise à sec sous le règne de Bonaparte III... Depuis longtemps, depuis toujours, en guise de compensation, on promettait aux marins d'élevés pensionnés de l'Etat... Ils ont montré une patience sans pareille... Ils ont attendu quinze longues années une réparation de la République... Ils se sont ralliés, par esprit de conciliation, au projet Siegfried... On leur impose le projet Thomson : la misère à perpétuité... Ils se refusent. Et les députés de tous grades vont prouver tout à l'heure ce qu'ils sont capables de faire...

— Quelle est l'importance des syndicats maritimes ?

— Une grosse importance, soyez-en sûr. Mais cela importe-t-il ?... La puissance d'organisation comptée à peine en comparaison de l'explosion subite des colères qui vient d'éclater, sur le simple avis du comité de défense...

— Le but des grévistes est d'interrompre tous les transports maritimes ?

— Il est plus étendu encore. C'est la mer sans marins que nous voulons, que nous aurons. Ce n'est pas seulement le transatlantique empêché de partir, c'est la barque de pêche n'approvisionnant plus le marayeur du poisson guetté par la consommation.

L'interlocuteur manifeste un si complet enthousiasme que l'on hésite à s'en rapprocher à lui. Rue de l'Entrepôt, l'un des délégués qui partis, lors de la dernière conférence, au nom des officiers de bord, veut donner quelques renseignements...

Une mise au point

— Il me semble impossible, déclare-t-il, que la situation actuelle s'éternise. La grève a été réclamée par surprise. Je ne saurais parler des inscrits maritimes et des non-inscrits, mais je puis vous affirmer que les capitaines se sont tous et au cabotage se repentent des à présent, d'être engagés dans une aventure qui menace de briser leur carrière.

« La date de la grève a été fixée par un vague syndicat ouvrier adhérent à la Confédération du travail, sans consultation préalable des officiers de mer, avertissement ultérieur... Je ne crois pas à sa durée...

« Maintenant encore, une solution est possible, sans inconvénient pour les grévistes, sans humiliation pour les pouvoirs publics. Cette solution sera, je l'espère, trouvée demain... »

Cet optimisme, il faut le dire, n'est pas universellement partagé.

Les mécontents et les satisfaits

L'impression qui se dégage très nettement dans les milieux divers, Compagnies de navigation, maisons de commission, entreprises maritimes, etc.), est que la grève des inscrits peut causer de légitimes inquiétudes et nécessite d'immédiates précautions.

Un des membres du comité des gens de mer, qui semble au ton de ses yeux de ses collègues, a déclaré :

— Le ministère de la marine a commis une faute peut-être irrémédiable en tentant un transigeance qui devait à pousser à la lutte.

« Il y a quelques jours encore, nous lui avons dénoncé le péril, en lui soumettant, pour la dixième fois, le minimum de nos revendications.

« Maintenant le vin est tiré : il faut le boire.

« On ne saurait, tout de suite, envisager les conséquences de la grève. On doit les redouter.

« Si les capitaines résistent avec les marins et les pêcheurs, le dénouement ne se fera pas longtemps attendre. On nous accordera, dans quelques jours, ce que l'on aurait dû nous accorder il y a quelques jours.

« Mais si les gradés se retirent du conflit, après par des sanctions dont on va tout à l'heure les menacer, les choses, je l'ai crains, prendront une autre tournure... Il y aura danger d'action directe... Des incidents, isolés sans doute, je le souhaite, mais à tous les points de vue regrettables, ne tarderont pas, vous le verrez, à rendre tragique la différend que l'on pouvait éviter avec un peu de sens pratique, avec un peu d'esprit de gouvernement.

— Croyez-vous, toutefois, que les patrons continueront à faire cause commune avec les hommes d'équipage ?...

— Je puis vous affirmer qu'ils ont l'air en ce moment plus résolus que leurs travaux, et que l'énergie de leur attitude aidera au succès de la grève.

Rue Grange-aux-Belles, à la Confédération générale du travail, on y reste plus discret. On y sourit On n'y frotte les mains.

On doit sourire aussi et se frotter les mains également dans les Compagnies de navigation étrangères...

Les mesures prises par le gouvernement

Dès que la nouvelle de la grève des inscrits maritimes lui est parvenue, le gouvernement s'est préoccupé d'assurer les communications entre nos possessions de Corse et du Nord de l'Afrique avec la métropole.

A la suite d'une conférence qu'il a eue avec M. Clémenceau, président du conseil, et avec M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, M. Thomson, ministre de la marine, a pris les dispositions suivantes :

L'ordre a été donné d'armer les quatre transports suivants qui se trouvaient à Toulon : le *Vinh-Long*, la Nive, le *Mytho* et le *Shamrock*. Ces transports seront chargés d'assurer le service entre Marseille, la Corse, l'Algérie et la Tunisie, des passagers et des marchandises périssables, telles que les primeurs. Le *Vinh-Long* est parti de Toulon et arrivera à Marseille ce soir, la Nive arrivera demain dans la même ville ; les autres transports suivront à un jour ou deux.

D'autre part, le *Goliath*, remorqueur dont la cale est assez vaste, va partir de Toulon pour Alger et servira au seul transport des marchandises.

Enfin le ministre de la marine a mis à la disposition des Postes et Télégraphes, pour assurer les communications postales, une douzaine de contre-torpilleurs actuellement répartis entre Marseille, la Corse, Bizerte, Alger et Oran. Le service de ces contre-torpilleurs commencera demain.

Au ministère de la marine

M. Thomson, ministre de la Marine, a déclaré que la détermination prise par les inscrits maritimes lui semble tout à fait injustifiée.

En effet, l'œuvre législative des trois dernières années montre assez combien le Parlement et le gouvernement se sont intéressés à cette corporation.

Le loi du 29 décembre 1905 a augmenté sensiblement les tarifs de secours et des pensions d'invalidité ; en cas d'accident, l'inscrit est bien mieux traité que tout autre ouvrier de l'industrie ; en cas de maladie professionnelle, il a droit à une pension qui, jusqu'à présent, n'a pu être encore allouée dans les autres industries.

Le loi du 17 avril 1907, que la Sénat et la Chambre ont voté avec une rapidité toute sympathique, fait bénéficier le marin, suivant sa situation spéciale, de toutes les garanties d'hygiène, de sécurité et de protection que les autres travailleurs attendent encore.

Enfin, tout récemment, le ministre a déposé un projet de loi tendant à augmenter les tarifs des demi-soldes, estimant que la pension minimum de 204 francs était insuffisante. Ce projet assure à tout inscrit, à 50 ans, un minimum de 360 francs de pension ; à 60 ans, 420 francs ; à 70 ans, 480 francs.

Sans doute, le contre-projet Siegfried est plus libéral encore ; mais on sait que l'initiative parlementaire n'a pas à compter avec les mêmes difficultés économiques que les ministres.

Les inscrits maritimes ne peuvent, par cette grève, que se faire le plus grand tort, en montrant qu'ils oublient les compensations que doit apporter au pays la situation spéciale qu'il leur consent. Il ne se sont pas prêts à assurer régulièrement leur service, comment justifier aux yeux du Parlement et du public les privilèges dont ils jouissent déjà, et que le ministre propose encore d'augmenter ?

Enfin, sur la manière dont le ministre interviendra, dès maintenant pour rendre autant que possible aux communications de la grève, les services publics seront assurés, par des navires de l'Etat.